

### SPORTIVE JEUNES

Réunion du Lundi 20 Novembre 2017

Président des compétitions : M. BEGON Yves

Présents : MM. BELISSANT, AMADUBLE, GODIGNON, HERMEL

Excusés : MM. MORNAND, ARCHIMBAUD

#### INFORMATIONS

##### Licences dématérialisées

La Ligue Auvergne-Rhône-Alpes vous rappelle qu'à partir de cette saison les licences des joueurs ne seront plus éditées en version papier.

Aussi, lors des rencontres où la FMI n'est pas en vigueur ou ne fonctionne pas, les Clubs auront la possibilité pour assurer la vérification de l'identité des joueurs de présenter les licences dématérialisées depuis l'application « FOOTCLUBS COMPAGNON » disponible sur smartphone ou tablette. Ce support devient une présentation officielle.

L'application FOOTCLUBS COMPAGNON pouvant elle aussi ne pas fonctionner, nous vous conseillons vivement d'imprimer un listing des licences avec photo sur papier libre en suivant la procédure suivante via « FOOTCLUBS » :

- Aller sur le menu « Licences »
- Cliquer sur l'onglet « Editions et extractions »
- Cocher « Edition licenciés »
- Choisir la catégorie
- Cocher le format « Listes licences matches »
- Valider
- Une fois le téléchargement terminé, cliquer sur « Edition licences » et imprimer le document.

##### Remplacement des joueurs (Art.28 des RG de la LAuRAFoot)

Précisions :

« ... Pour toutes les catégories d'âges, le nombre de changements autorisés au cours des dix (10) dernières minutes du temps réglementaire est limité à deux (2) par équipe. Les changements sont gérés par l'arbitre.

Tous les joueurs figurant sur la feuille de match seront considérés comme ayant effectivement participé à la rencontre, à l'exception de ceux qui seront notés « non entrant » sur la feuille de match par l'arbitre .... »

##### Modification de programmation des rencontres (Art. 31 des RG de la LAuRAFoot)

Précisions :

« ...Les clubs peuvent se mettre d'accord entre eux pour déplacer la rencontre au cours du même week-end. La demande doit être faite le lundi Midi de la semaine précédant celle de la rencontre, soit 12 ou 13 jours avant, par Footclubs (sauf disposition particulière adoptée par la Commission Régionale des Compétitions).... »

##### FMI – Feuille de match

La Commission rappelle aux clubs qu'ils doivent transmettre la FMI dès la fin de la rencontre.

Permanence téléphonique pour la FMI le week-end : Mr CHABAUD au 06 88 29 45 46 ; voir également sur le site internet de la LAuRAFoot.

## COUPE GAMBARDELLA CREDIT AGRICOLE

La commission félicite les 18 équipes qualifiées (8 Honneur Ligue – 7 Promotion de Ligue – 3 District) pour le 1<sup>er</sup> Tour Fédéral qui se disputera les 9 & 10 Décembre 2017.

Tirage au sort le Jeudi 23 Décembre 2017 à Paris.

### AMENDES

Non transmission de la FMI ou non saisie des résultats avant le dimanche 20h00 Amende : 25 €

22340.1 U16 Promotion Honneur : U.S. BEAUMONT

22343.1 U16 Promotion Honneur : U.S. BRIOUDE

20776.1 U15 Promotion Honneur, Poule C : BRESSE TONIC FOOT

***Cette décision est susceptible d'appel, devant la Commission Régionale d'Appel dans un délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de sa notification, dans le respect des dispositions de l'article 190 des Règlements Généraux de la FFF.***

Le Secrétaire,

M. BELISSANT Patrick